

# CARTE DES ENJEUX VUS PAR L'ETAT

et leur déclinaison au territoire communal

Fond de plan : IGN

POS généralisé actuellement en vigueur : DDE du VAR

- Zones urbaines (U)
- Espaces de centralité
- Zones d'urbanisation future ou en cours (NA)
- Zones d'habitat diffus (NB)
- Zones naturelles (ND ou EBC)
- Zones agricoles (NC)

Zones incendiées

**HABITAT**      **DEPLACEMENTS**

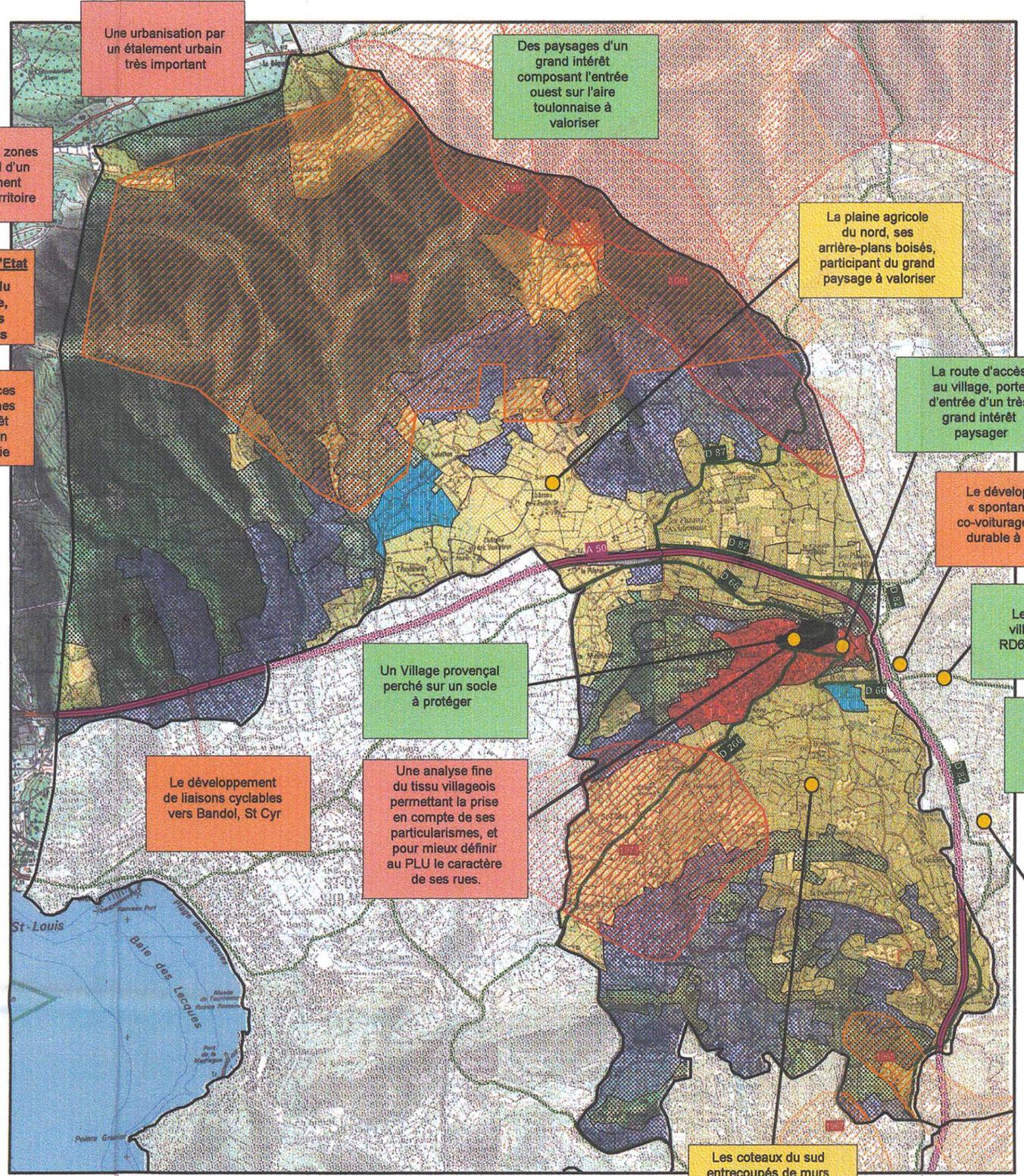
- Une commune bien desservie par le réseau autoroutier, et donc attractive pour les actifs
  - 73,2% de la population active travaillant hors de la commune induisant une réflexion sur les déplacements
  - Enjeu fort pour l'Etat**  
Permettre la réalisation de logements sociaux nécessaire à la mixité sociale
  - 2,7% de logements sociaux induisant un besoin annuel de 16 logements sur 20 ans
  - Mettre en place une politique foncière anticipatrice, affecter des réservations d'emplacements, agir sur le bâti existant, pour produire du logement
  - Enjeu fort pour l'Etat**  
Eradiquer l'habitat indigne
- Enjeu fort pour l'Etat**  
Maîtriser les déplacements, limiter la circulation automobile
  - Enjeu fort pour l'Etat**  
Le développement des transports en commun
  - Enjeu fort pour l'Etat**  
Le développement des modes doux
  - Enjeu fort pour l'Etat**  
La sécurité routière
  - Enjeu fort pour l'Etat**  
Améliorer les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
  - Enjeu fort pour l'Etat**  
Le dossier de voirie d'agglomération

**EQUIPEMENTS PUBLICS**

- Assurer la capacité des équipements publics

**AMENAGEMENT**

- Enjeu fort pour l'Etat**  
Economiser l'espace, limiter l'étalement urbain
- Enjeu majeur**  
La conjugaison des besoins en matière de développement économique, d'habitat avec la protection et la valorisation des espaces naturels, notamment ceux tournés vers la viticulture



**PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI**      **RISQUES**

- Enjeu fort pour l'Etat**  
La protection du patrimoine naturel et bâti
  - Le patrimoine communal, notamment rural, à repérer et à protéger
  - Les abords des monuments classés à préserver, par la maîtrise des extensions de domaines viticoles
  - La composition du paysage par l'agriculture à poursuivre
- Enjeu fort pour l'Etat**  
La prévention des risques
  - La prévention des risques par la gestion du sol
  - une gestion multi usages du couvert forestier
  - Enjeu majeur**  
la prévention du risque incendie

**AGRICULTURE**

- La viticulture, fondement de l'économie de la commune, à pérenniser
  - Enjeu fort pour l'Etat**  
et partagé au travers du plan stratégique départemental avec la chambre d'agriculture : la pérennisation, la valorisation des espaces agricoles, la préservation de la surface agricole utile
  - Enjeu fort pour l'Etat**  
Des compensations en surfaces à réaffecter à l'agriculture en cas de suppression ou déclassement de terres agricoles
- L'élaboration du Plan de Prévention des risques naturels majeurs incendies de forêts
  - La sécurité des résidents et des services de secours à assurer
  - Des caractéristiques minimales de voies privées et publiques à fixer selon l'urbanisation
  - Des plans de circulation permettant une intervention sécurisée des services de secours en cas de crise